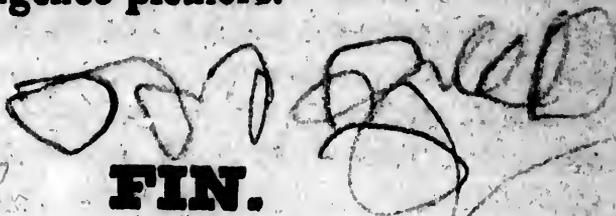


soi et appliquer les autres aux âmes du Purgatoire, si la concession porte qu'elles sont applicables aux âmes du Purgatoire.

15.—Toutes les personnes, qui, à la fin d'une retraite d'au moins de trois jours, s'étant confessées avec douleur, et ayant communiqué, prieront Dieu pour la propagation de la foi, &c. gagneront une indulgence plénière.



FIN.



2078